

Département  
Du Nord  
\*\*\*\*\*

REPUBLIQUE FRANCAISE  
\*\*\*\*\*

Arrondissement  
De CAMBRAI  
\*\*\*\*\*

Canton  
De CAUDRY  
\*\*\*\*\*

**COMPTE RENDU DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
MARDI 30 JUIN 2020**

Commune de

**HAUSSY**

**59294**  
\*\*\*\*\*

Tél. 03.27.72.03.70

Fax. 03.27.72.03.71

E-mail : [haussy.mairie@orange.fr](mailto:haussy.mairie@orange.fr)

Date de la convocation : 26.06.2020

Date d'affichage de l'avis : 26.06.2020

Nombre de Conseillers :

En exercice	19
Présents	19
Absents	00
Votants	19

**L'an deux mil vingt, le trente juin à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, à la salle des fêtes municipale, avec un public limité à dix personnes en raison des mesures sanitaires actuelles, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc BOUCLY, Maire.**

**Etaient présents :** M. BOUCLY Jean-Marc, Maire, Mme LEVREZ THERON Hélène, M. GRESSIEZ Bertrand, Mme NECENDRE LAMAND Mireille, M. LOINTIER Gérard, Adjoints, Mme LEVEQUE DELCROIX Maryse à M. CYHANYK Michel, M. BUISSET Henri, Mme PAVOT WIGNOLLE Fabienne, M. DELACHE Frédéric, Mme PLACE LEVEQUE Gwenaëlle, Mme PAVARD GUILLEMANT Valérie, Mme BADOR Sandra, M. FERREIRA DE ALMEIDA Frédéric, M. ROGER Benoit, Mme CANONNE RUFFIN Marie-Laure, Mme COUSIN BERNEAUX Angélique, M. MENARD Nicolas, M. SUEUR Sébastien, Conseillers municipaux.

**Secrétaire de séance :** Mme COUSIN Angélique

**Approbation du compte-rendu des trois dernières séances :** (suite à une erreur matérielle, Approbation impossible lors de la dernière séance des deux comptes-rendus précédents)

10 mars 2020/23 mai 2020/ 12 juin 2020 : à l'unanimité.

**1/JURY CRIMINEL – FORMATION DE LISTE PREPARATOIRE POUR L'ANNEE 2021**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, suite à la circulaire préfectorale en date du 23 juin reçue le 26 juin 2020, il y a lieu de procéder au tirage au sort de trois personnes pour la formation de la liste préparatoire de jurés pour l'année 2021. La liste est ensuite adressée au Greffe du Tribunal. Les électeurs tirés au sort devront avoir atteint l'âge de 23 ans au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

La liste électorale 2020 comporte 129 pages de 10 électeurs par page et la dernière page n° 130 comporte 6 électeurs :

1<sup>ère</sup> personne : 1<sup>er</sup> tirage : page 25 / 2<sup>ème</sup> tirage : ligne 06 :

Madame COSSEE épouse MARTEL Laëtitia

2<sup>ème</sup> personne : 1<sup>er</sup> tirage : page 13 / 2<sup>ème</sup> tirage : ligne 07 :

Madame BOURLET épouse LEDIEU Françoise

3<sup>ème</sup> personne : 1<sup>er</sup> tirage : page 97 / 2<sup>ème</sup> tirage : ligne 8 :

Monsieur NOYELLE Frédéric

Les intéressés seront destinataires d'un courrier conformément à l'article L 261-1 2<sup>ème</sup> alinéa du Code de Procédure Pénale.

## **2/ VOTE DU TAUX DES TAXES LOCALES 2020**

Monsieur le Maire rappelle les taux votés en 2019 :

- **taxe d'habitation** **17.00 %**
- **taxe foncière (bâti)** **14.00 %**
- **taxe foncière (non bâti)** **70.98 %**

Il précise que pour 2020, le taux de la taxe d'habitation (T.H.) n'est plus à voter, le produit de celle-ci étant compensé par l'Etat à hauteur de 194 480 €. Pour information, les bases de T.H. ont été revalorisées comme auparavant mais c'est le taux de 2017 qui s'applique, en l'occurrence 17.00 %. Il informe les élus que le produit fiscal attendu pour 2020, en principe, s'élève à 213 510

La compensation de la taxe d'habitation attendue est de 194 480 €

Il est proposé à l'assemblée délibérante de voter les mêmes taux qu'en 2019 pour le foncier bâti et le foncier non bâti.

**APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE, VOTE LES TAUX SUIVANTS :**

- **taxe foncière (bâti)** **14.00 %**
- **taxe foncière (non bâti)** **70.98 %**

## **3/ VOTE DES SUBVENTIONS 2020**

Monsieur le Maire propose qu'un crédit de 15 000 € soit voté au budget primitif 2020, somme identique à celle votée en 2019 puis soumet au vote les subventions. Il donne le détail des subventions versées l'an dernier et propose de reconduire les mêmes montants pour cette année, sauf pour l'U.N.C. qui a demandé une subvention plus importante pour remplacer des drapeaux. Il précise que cette année en raison de la crise sanitaire, les associations n'ont pas tenu leur assemblée générale ; certaines risquent d'être en difficulté financière cette année. Il pense qu'il sera peut être nécessaire d'aider certaines associations un peu plus tard dans l'année.

Il précise également pour les nouveaux élus que les élus, membres des associations subventionnées par la commune, ne doivent prendre part ni au débat ni au vote de la subvention pour ces associations (Notion de conflit d'intérêts).

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL VOTE LES SUBVENTIONS CI-APRES :**

Union Sportive Haussoise	2 975 €
Harmonie Municipale (Nicolas MENARD sort)	2 550 €
Amicale Laïque (Gérard LOINTIER, Mireille NECENDRE et Bertrand GRESSIEZ sortent)	2 550 €
Ecole de Musique (Nicolas MENARD sort)	1 275 €

Haussy Portes Ouvertes	(Sébastien SUEUR sort)	1 200 €
Club des Aînés	(Maryse LEVEQUE sort)	765 €
La Gaule Haussoise		595 €
Société de Chasse		550 €
Comité FNACA		510 €
Association Gym Tonic	(Marie-Laure CANONNE sort)	425 €
Institut de recherches sur le Cancer		50 €
Le Nouveau Planning Familial		50 €
Association des Paralysés France		50 €
Association Française Sclérosés en Plaques		50 €
Comité Amiante CAPER de THIANT		50 €
Team Silla Taekwondo		425 €
Le Sport Citoyen (ex U.S.E.P. Circonscription de Le Cateau)	<i>en attente de demande</i>	
	<i>(Le compte bancaire étant apparemment clôturé, le versement 2019 étant revenu)</i>	
Association PETITS PAS		150 €
U.N.C.		510 €
<b>Total des subventions votées</b>		<b>14 730 €</b>

#### **4/ MAINTIEN DU COMITE COMMUNAL D'ANIMATION**

Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur Bertrand GRESSIEZ, Ancien Président du C.C.A. en sa qualité d'Adjoint aux Fêtes Cérémonies.

M. Bertrand GRESSIEZ rappelle qu'en 2014, a été décidée la création d'un Comité Communal d'Animation (C.C.A) composé des membres du conseil municipal et de membres des associations locales volontaires afin d'organiser certaines festivités du village. Le C.C.A. est géré par une régie communale.

En octobre 2018, après l'installation du nouveau conseil municipal, celui-ci avait décidé de maintenir le C.C.A.

Il est donné lecture des statuts qui peuvent rester inchangés et qui seront annexés à la délibération.

La parole est ensuite passée à Monsieur LONTIER Gérard, auparavant régisseur titulaire qui informe que le C.C.A. a actuellement environ 2 500 € en caisse.

Le prochain président sera l'Adjointe aux Fêtes.

Il y a lieu de décider si le nouveau conseil municipal souhaite maintenir ou non le C.C.A.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMTE, DECIDE DE MAINTENIR LE COMITE COMMUNAL D'ANIMATION. Les statuts restent inchangés et sont annexés à la présente délibération.**

Les nouveaux régisseurs (volontaires : Mme Maryse LEVEQUE DELCROIX et Mme PAVOT WIGNOLLE Fabienne) seront nommés par arrêté du Maire pris prochainement.

#### **5/ DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES**

Monsieur le Maire rappelle aux élus en quoi consiste cette commission. Les membres de la commission de contrôle prévue par l'article L 19 du nouveau code électoral chargée d'examiner les recours administratifs formés par l'électeur préalablement à tout recours contentieux contre les décisions prises par le Maire à son encontre, sont nommés par le Préfet

La composition de la commission diffère selon le nombre d'habitants de la commune. Pour ce qui concerne les communes de plus de 1 000 habitants, la commission est composée de cinq conseillers municipaux.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DESIGNE, A L'UNANIMITE, SUR LA BASE DU VOLONTARIAT LES MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES CI-APRES :**

**Madame Maryse LEVEQUE DELCROIX**

**Madame Fabienne PAVOT WIGNOLLE**

**Madame Sandra BADOR**

**Monsieur Benoît ROGER**

**Monsieur Michel CYHANYK.**

Cette liste sera soumise à Monsieur le Préfet pour nomination.

#### **6/ DESIGNATION DU CORRESPONDANT DEFENSE**

Monsieur le Maire informe qu'il y a lieu lors du renouvellement des conseils municipaux, de désigner un nouveau correspondant-défense dont le rôle est essentiel dans la sensibilisation de nos concitoyens aux questions de défense.

Avec le renouvellement du Conseil Municipal, il y a lieu de désigner le nouveau correspondant défense.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE, DESIGNE PARMIS SES MEMBRES, Monsieur Frédéric FERREIRA DE ALMEDIA EN QUALITE DE CORRESPONDANT DEFENSE.**

#### **7/ ORGANISATION DUCASSE AOUT 2020**

Suite aux échanges avec les forains et la réunion qui a eu lieu le 22 juin, la ducasse de juin a finalement lieu ce week-end. Il y a lieu de décider si un accord est donné pour la Ducasse d'août et de décider pour les tickets gratuits offerts aux enfants du groupe scolaire.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :**

- **DECIDE DE MAINTENIR LA DUCASSE DU MOIS D'AOÛT POUR CETTE ANNEE, EN RAISON DES DIFFICULTES FINANCIERES DUES A LA SITUATION PARTICULIERE LIEE A LA PANDEMIE**
- **DECIDE DE FAIRE VENIR UN MANEGE SUPPLEMENTAIRE**
- **DECIDE QU'UN POINT SERA FAIT AVEC TOUS LES FORAINS APRES CETTE DUCASSE POUR ENVISAGER OU NON LE MAINTIEN DE CETTE DUCASSE A PARTIR DE 2021,**
- **DECIDE QU'UN TICKET GRATUIT SERA DISTRIBUE AUX ENFANTS DU GROUPE SCOLAIRE AVANT LA FIN DE L'ANNEE SCOLAIRE LE VENDREDI 03 JUILLET 2020.**

#### **8/ CONTRAT ANIMATION REPAS DES AINES :**

Monsieur le Maire passe la parole à Madame l'Adjointe aux Fêtes qui a cherché un groupe pour l'animation du repas des aînés prévu le 11 octobre 2020, si toutefois, il est possible de l'organiser à ce moment-là .... Une clause précisera qu'en cas d'annulation du repas prévu en cas de nouveau

confinement ou de nouvelles mesures de sécurité, le cachet ne sera pas dû à l'artiste. Elle explique donc les différentes propositions qu'elle a reçues.

Un contrat proposé par Monsieur Alexis LABARRIERE de ASSEVENT, accordéoniste, avec deux autres musiciens pour un cachet de 700 € pour cinq heures de prestation semble intéressant.

Puis, Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Nicolas MENARD qui a été saisi d'une demande de la société de chasse qui souhaiterait pouvoir organiser la fête de Saint-Hubert le samedi 10 octobre, avec repas à la salle des fêtes le soir.

De ce fait, si un accord est donné, il faudrait déplacer le repas des aînés d'une semaine au 18 octobre 2020.

Or, la société de Pêche organise en principe son loto le samedi 17 octobre ; il y a donc lieu de voir si un changement de date est possible. Dans la négative, la salle sera préparée le samedi soir, par les élus, pour le repas des aînés du lendemain.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE, DECIDE :**

- **De reporter le repas des aînés au dimanche 18 octobre 2020,**
- **De voir avec le prestataire ci-dessus mentionné s'il est disponible ce jour-là (à la place du dimanche 11 octobre) et accepte le contrat proposé dans ce cas,**
- **D'autoriser la fête de SAINT-HUBERT à HAUSSY, le samedi 10 octobre 2020**

**Sous réserve des contraintes sanitaires à cette période de l'année.**

#### **9/ ACQUISITION DE LA PARCELLE YK 39**

Par délibération du 24 février 2015, la Commune a délibéré dans le cadre de l'aménagement foncier (appelé autrefois remembrement). Une réserve foncière a été votée notamment pour une parcelle, d'une superficie de 1 ha 05 a 28 ca située près du cimetière. Cette parcelle est la propriété de l'A.F.I.A.F.A.F. et il y a lieu désormais de procéder à son acquisition puisque l'aménagement foncier est à présent terminé. Une estimation du Service des Evaluations Domaniales de la Direction Générale des Finances Publiques a été demandée dans ce sens. Une marge de négociation est possible à hauteur de 15 %. Une somme de 15 000 € est portée au budget primitif depuis plusieurs années.

Le conseil doit se prononcer sur l'acquisition de cette parcelle au prix demandé par l'A.F.I.A.F.A.F.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :**

- **ACCEPTÉ L'ACHAT DE LA PARCELLE YK 39 auprès de l'AF.I.A.F.A.F. D'UN MONTANT FIXE PAR ELLE-MEME D'UN MONTANT DE 15 000 € MAXIMUM,**
- **ACCEPTÉ DE REGLER LES FRAIS DE NOTAIRE D'ENVIRON 1 400 € AUPRES DE MAITRE LELEU NOTAIRE A SOLESME, CHARGÉE DE LA TRANSACTION,**
- **AUTORISE LE MAIRE A SIGNER TOUT DOCUMENT RELATIF A CETTE ACQUISITION.**

#### **10/ DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE :**

Cette question a été débattue lors de la précédente séance. Toutefois, aucun montant limite n'a été précisé à l'alinéa 26 : « **De demander à tout organisme financeur, sans conditions de limite fixées par le conseil municipal, l'attribution de subventions** ». Le contrôle de légalité a demandé à ce qu'un montant maximal soit fixé. Monsieur le Maire propose 400 000 € (quatre cent mille euros).

**APRES EN AVOIR DELIBERE ET DANS UN SOUCI DE FAVORISER UNE BONNE ADMINISTRATION COMMUNALE, LE CONSEIL MUNICIPAL, PAR 19 VOIX POUR, DONNE, POUR LA DUREE DU MANDAT, LES DELEGATIONS AU MAIRE DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ALINEA 26° De demander à tout organisme financeur, dans les conditions de limite fixées par le conseil municipal, soit 400 000 € (quatre cent mille euros),**

l'attribution de subventions ; Il est précisé qu'en cas d'empêchement du Maire, les présentes délégations seront consenties aux Adjoints, dans l'ordre du tableau.

#### 11/ CHARGES SYNDICALES 2020 :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il convient, conformément à l'article L 5212-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, de délibérer pour la mise en recouvrement d'un produit fiscal syndical ou pour la participation directe de la Commune, en ce qui concerne la contribution aux charges syndicales. Il y a lieu d'émettre un choix pour la cotisation auprès du S.I.D.E.C. et pour la contribution D.E.C.I. (Défense Extérieure Contre l'Incendie) versée à NOREADE /SIDEN-SIAN.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE, DECIDE : Syndicat Intercommunal de l'Energie du Cambrésis (S.I.D.E.C.) : participation directe de la Commune, Contribution D.E.C.I. (SIDEN/SIAN/NOREADE) : fiscalisation.**

#### QUESTIONS DIVERSES /INFORMATIONS

- REUNION PUBLIQUE S.A.S. METHABIO – VENDREDI 03 JUILLET 2020 à 18 HEURES

Monsieur le Maire demande confirmation de la présence ou non des élus à cette réunion.

L'accès à la salle des fêtes sera limité à 45 personnes (public) + 5 personnes dépositaires du projet.

Il précise que la Gendarmerie est prévenue de cette réunion ainsi que les services de la Sous-Préfecture et des Renseignements Territoriaux.

- QUESTION DE Monsieur Nicolas MENARD au sujet des chemins communaux :

Souhaite qu'une solution soit trouvée pour qu'ils soient plus praticables tant à pieds qu'en vélo car il rencontre souvent des chemins dans un état déplorable et dangereux (barres de fer, trous énormes,) Quels sont les pouvoirs de la Commune dans ce domaine ???

Monsieur le Maire informe que c'est l'A.F.I.A.F.A.F. (Association Foncière) qui est chargée de l'entretien des chemins mais qu'il reste des chemins à vocation agricole.

Par contre, il y a bien des chemins de randonnée qui sont identifiés ; la liste sera demandée à la C.C.P.S. qui a cette compétence. Une signalétique existe d'ailleurs dans le village.

Monsieur le Maire propose que des photos soient envoyées par mail en mairie quand un élu ou un administré verra un chemin en mauvais état afin d'avoir des preuves et pouvoir demander la remise en état.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.

LE MAIRE,

Jean-Marc BOUCLY